

## DELIBERATION N° 14 – PROJET DYNAFORM' ET ADHESION A LA FEDERATION FRANCAISE DU SPORT D'ENTREPRISE

**Rapporteur : M. GOETZ**

La ville de Ludres, labellisée ville ludique et sportive, est également attentive aux services dont peuvent bénéficier les employés des entreprises situés sur son territoire, notamment le Dynapôle, qui comprend 8 500 emplois partagés sur les territoires de Ludres et Fléville.

L'association Dynapôle, les villes de Ludres et de Fléville, soutenues par le grand Nancy, souhaite développer des actions en faveur du bien-être des employés du Dynapôle.

Ces acteurs ont décidé de s'unir afin de conduire le projet Dynaform' destiné à mieux prendre en compte la question de la santé au travail et la nécessité de pratiquer régulièrement une activité physique.

En effet, l'**activité physique** est un déterminant important, contribuant à la santé physique et mentale. Une pratique régulière, même d'intensité modérée, peut diminuer la mortalité, augmenter la qualité de vie et prévenir certaines pathologies. Une activité régulière réduit le risque de maladies chroniques telles que les maladies cardio-vasculaires, le diabète, l'ostéoporose et certains cancers. En effet, l'exercice physique abaisse la tension artérielle et régule le taux de cholestérol. Il contribue aussi à améliorer la santé mentale, en diminuant le stress, les anxiétés, les troubles dépressifs et en favorisant le bien-être et l'estime de soi.

La santé au travail est un enjeu déterminant puisqu'elle constitue à la fois :

- un levier essentiel pour améliorer le bien-être de nos agents,
- une question majeure de santé publique,
- un outil de performance, d'efficacité
- un atout de management et un élément de dynamisation de nos ressources humaines,
- un élément de dialogue social.

Il est donc proposé de signer une charte d'engagement avec nos partenaires précités qui aura pour objectif de promouvoir et développer l'activité physique comme facteur de santé et de bien-être auprès des personnels du Dynapôle, mais également des agents de la ville de Ludres et de Fléville.

Les signataires s'engagent à:

- 1- Soutenir les initiatives favorisant une offre d'activité physique adaptée à la sédentarité des personnels
- 2- Contribuer à la promotion de cette offre d'activité physique adaptée
- 3- Encourager les personnels à la pratique d'une activité physique et/ou sportive
- 4- Faciliter l'accès des personnels à une activité physique adaptée
- 5- Contribuer à une évaluation commune des actions mises en place

D'autre part, une adhésion auprès de la Fédération Française du Sport d'Entreprise serait un véritable atout afin de développer un partenariat avec elle et bénéficier de son expérience. Une convention a été proposée aux partenaires que sont l'association et les villes de Ludres et de Fléville.

Enfin, un partenariat pourrait être établi avec l'Institut Commercial de Nancy (I.C.N.), établissement d'enseignement supérieur reconnu et formateur en management et commerce, l'objectif étant d'établir des actions ensemble dans le cadre du projet Dynaform'.

D'autres partenariats pourraient voir le jour en fonction des projets envisagés et des besoins identifiés.

La commission finances, RH, administration générale a rendu un avis favorable à cette adhésion le 03 décembre 2015.

Remarque de M. THIRIET :

*Si ce projet peut être très bénéfique pour le bien-être des travailleurs du Dynapôle de Ludres et Fléville, il n'est pas à exclure que la possibilité de pratiquer une activité dans le cadre sportif, ait des répercussions sur le nombre de pratiquants au sein du tissu associatif des deux communes. Aussi, si nous ne sommes pas opposés à la signature de cette convention, nous demandons dès aujourd'hui que lorsque son renouvellement nous sera proposé dans un an, il nous soit aussi présenté un bilan du dispositif, tenant compte des aspects évoqué sur les associations ludréennes.*

Intervention de M. GOETZ :

*Cet élément a été pris en compte dans l'élaboration du projet. Il ne s'agit pas qu'il fasse concurrence aux associations, mais c'est un projet qui permet au public le plus éloigné de la pratique, de se remettre en mouvement, de pratiquer, le plus souvent entre midi et deux heures. Ensuite si les personnes souhaitent s'inscrire dans une démarche de perfectionnement et dans la durée, elles seront invitées à rejoindre les associations locales. On est bien dans une situation de complémentarité de pratique et non pas de concurrence. Les activités proposées au début seraient de la marche nordique, de l'initiation au footing, du Taïchi, de la gym douce. Ensuite des activités se feraient en partenariat avec les associations locales (foot, basket, judo et tennis).*

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet Dynaform', de décider l'adhésion de la ville au projet Dynaform', et d'approuver la charte d'engagement correspondante ;
- d'adhérer à la Fédération Française du Sport d'Entreprise et d'approuver la convention correspondante ;
- d'approuver le partenariat avec l'Institut Commercial de Nancy et la convention de partenariat correspondante ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes précités et tout acte nécessaire.

Les crédits seront prévus au Budget Primitif. 2016.